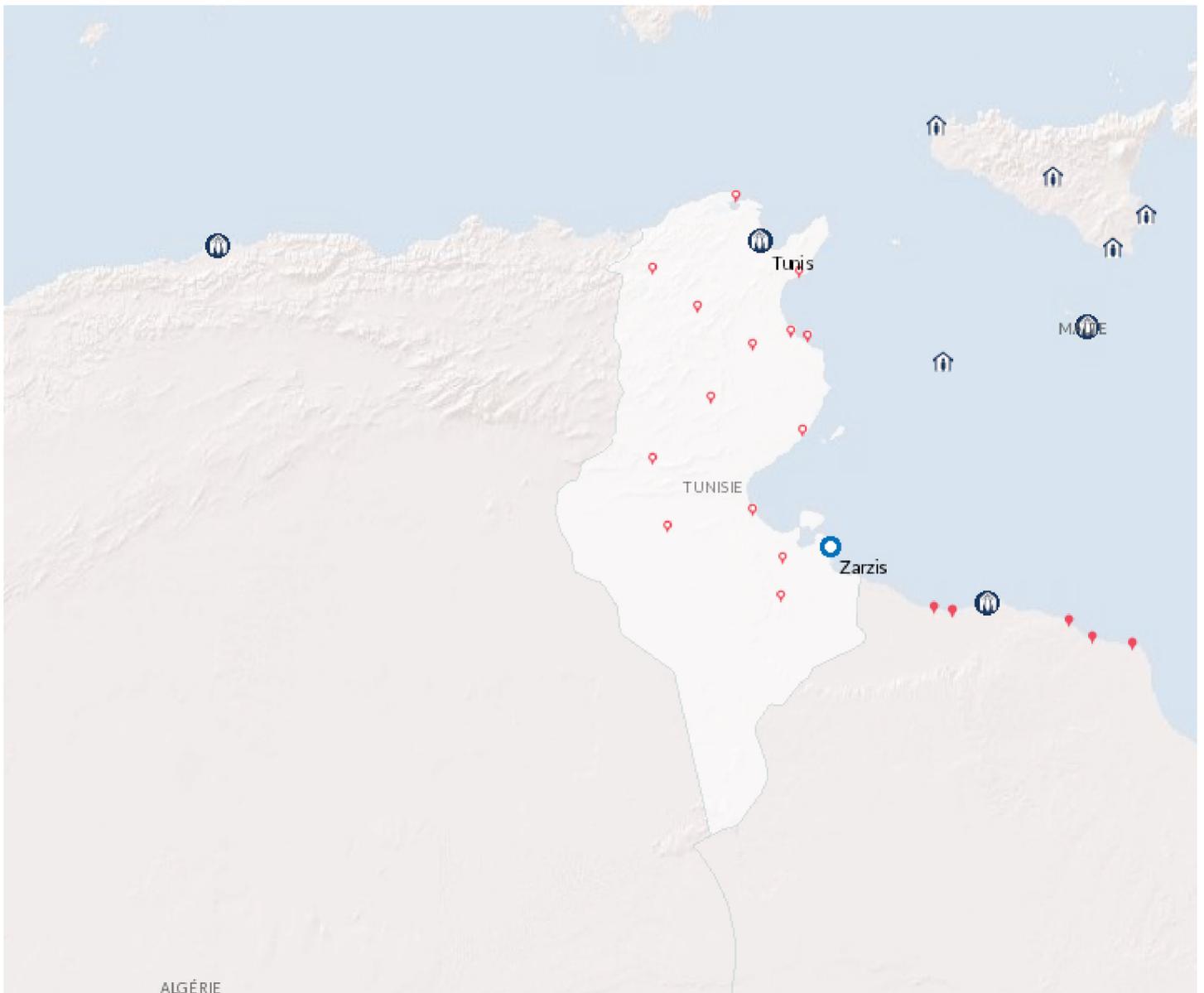


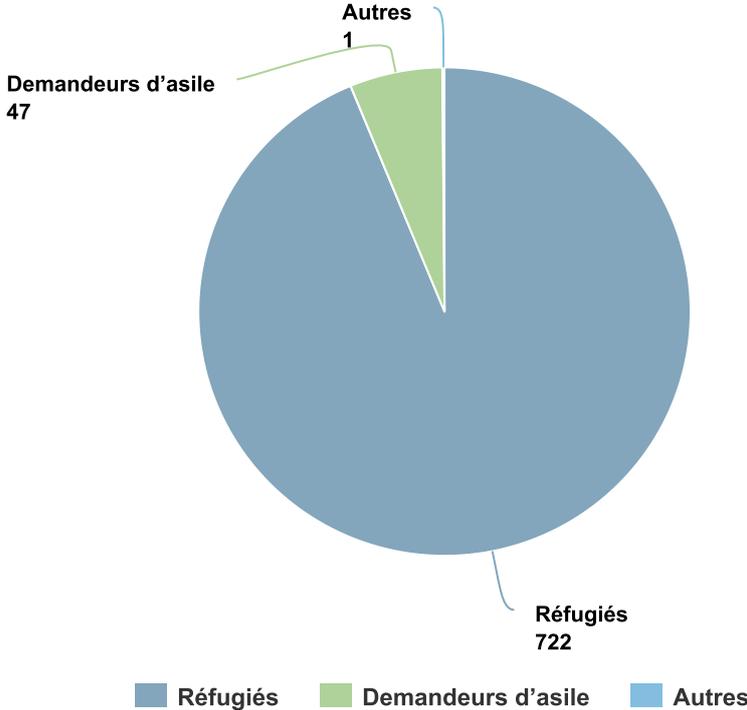
Opération: Tunisie



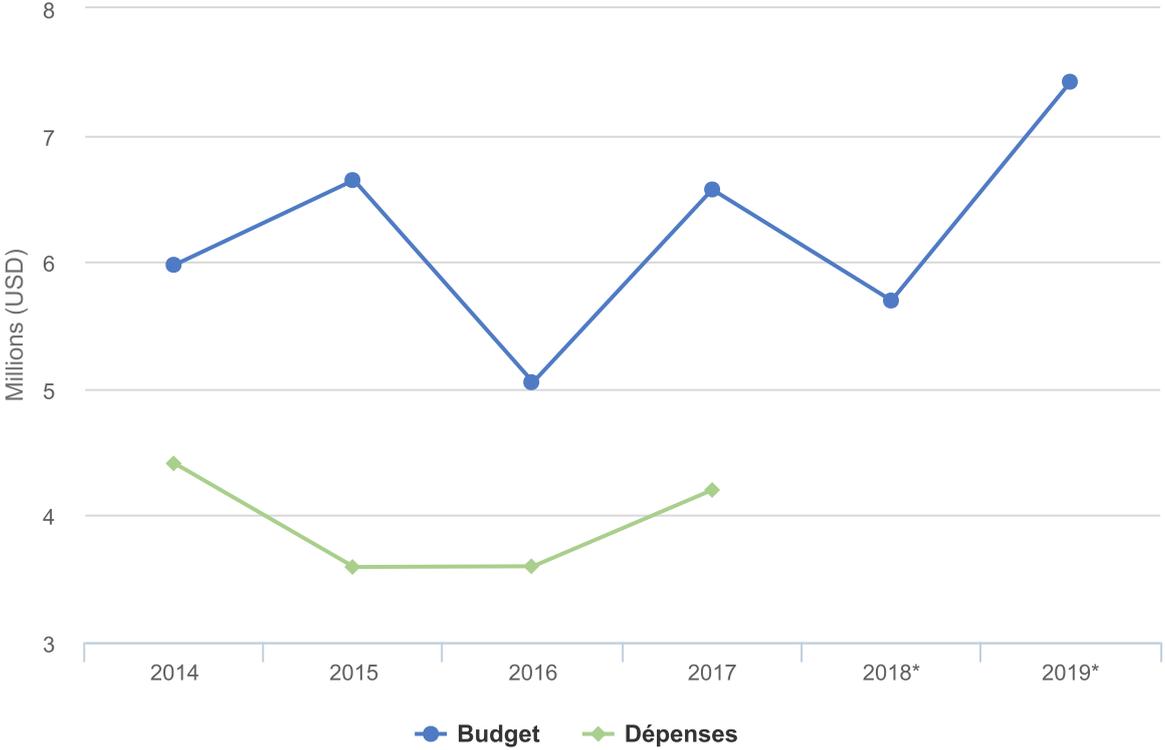
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 12% EN 2017

2017	770
2016	685
2015	757



Budgets et Dépenses - Tunisie



Environnement opérationnel

Le nombre de réfugiés en Tunisie devrait augmenter pour passer à 1 680 personnes d'ici à la fin de 2019 dont la majorité réside dans des zones urbaines. L'environnement de protection pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en Tunisie est en général stable, et le HCR coopère avec les autorités en faveur des personnes relevant de sa compétence. Il soutient l'accès des réfugiés à l'éducation, aux soins de santé et aux possibilités de moyens de subsistance.

Les mouvements mixtes en Tunisie par voie terrestre et maritime devraient se poursuivre en 2019 et le HCR continuera de coordonner sa réponse par le biais du Groupe de travail sur les migrations mixtes. L'organisation maintiendra son rôle de protection, fournira des abris d'urgence et un soutien psychosocial aux personnes relevant de sa compétence dans un centre de réception, et travaillera en étroite liaison avec les autorités tunisiennes, l'OIM et les organisations partenaires.

Pour garantir l'état de préparation en cas de nouvelle détérioration de la situation en Libye et compte tenu du risque d'afflux massif, le HCR actualisera régulièrement son stock d'urgence et maintiendra à jour le plan pour imprévus, tout en soutenant les activités de préparation des autorités.

Principales priorités :

Au regard de la nécessité d'un cadre national de protection, en 2019, le HCR conservera les principales priorités suivantes :

- plaider pour l'adoption du projet de loi nationale sur l'asile et, en attendant, soutenir l'adoption de meilleures pratiques par la Tunisie grâce à un renforcement continu des capacités ;
 - continuer le profilage, l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié afin d'identifier les personnes ayant besoin de protection internationale dans le contexte des mouvements mixtes ;
 - promouvoir l'autosuffisance des réfugiés en soutenant l'accès aux activités de subsistance et aux services essentiels, ainsi qu'en donnant la priorité à l'assistance directe des plus vulnérables.
-